Date d'affichage: 29 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Membres

Nombre de conseillers

10

Présents 08 Représentés 01 Votants 09 Exprimés 09 Pour 09 Contre 00

DELIBERATION N° DE_260724_3

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 26 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six juillet** à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX, Pouvoirs: M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Jean-Marie

BERTRAND

Absente: Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 22 juillet 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Vente d'un bien de section de Chez Bardy à la commune

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la défense Extérieure Contre l'Incendie, il est possible de conventionner avec les agriculteurs pour utiliser leurs installations de défense contre l'incendie.

Il propose donc d'acquérir la partie restante de la parcelle sectionnaire cadastrée AS 65, appartenant aux habitants du village de Chez Bardy, afin de créer un accès, pour les pompiers, à la bâche de M. BELLAT François.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe d'acquérir, à titre gratuit, une partie de la parcelle sectionnaire AS 65, appartenant aux habitants du village de Chez Bardy, classée en landes, d'une superficie de 4 020 m², afin de créer un accès, pour les pompiers, à la bâche de M. BELLAT François,
- AUTORISE le Maire à convoquer les électeurs de la section électorale de Chez Bardy afin qu'ils se prononcent sur cette vente et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire, Alain BUJADOUX Le secrétaire Jean-Marie BERTRAND